



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

# Reprise du dispositif aider nos anciens

05 octobre 2020

# L'isolement : une épidémie silencieuse

Le Département de la Loire relance son dispositif Aider nos anciens, une plateforme téléphonique d'appels visant à briser l'isolement et la solitude des 9 000 personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Inauguré entre avril et juin 2020, au plus fort du confinement, le dispositif Aider nos anciens a mobilisé une centaine de volontaires de la fonction publique : 10 gendarmes, 18 sapeurs-pompiers et 70 agents du Département se sont relayés pour appeler plus de 5 000 personnes âgées et s'enquérir de leur situation, leurs besoins ou plus simplement leur remonter le moral.

Les retours positifs de cette grande première ont incité le Département et la Maison Loire autonomie à reconduire le dispositif. En effet, la pandémie de COVID-19 regagne du terrain et le durcissement des mesures sanitaires menace les personnes âgées d'un nouvel épisode d'isolement très éprouvant.

[La solitude des personnes âgées a des conséquences sur leur santé](#), notamment un risque accru de maladies cardiaques et d'accidents vasculaires mais aussi un déclin de leur faculté cognitive entraînant un risque élevé de démence.

Garant de l'autonomie des seniors ligériens et de leur bien-vieillir, le Département réalise via Aider nos anciens une opération à coût zéro qui répond aux préoccupations de ses administrés et aux dernières prescriptions de la recherche médicale pour vieillir en bonne santé.



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

# **Briser l'isolement** des seniors fragiles

# 100 bénévoles à l'écoute de 9 000 seniors

Lancé en avril, au plus fort du confinement, le dispositif Aider nos anciens a très vite mobilisé une centaine de volontaires dont 18 sapeurs-pompiers, 10 gendarmes et 70 agents du Département de la Loire. Leur mission a été de contacter un maximum de personnes isolées parmi les 9 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) du Département.

## Plus de 5 000 personnes âgées contactées et des centaines rappelées

En moins de deux mois, d'avril à juin, les volontaires du dispositif aider nos anciens ont contacté plus de 5 000 personnes âgées, allocataires de l'APA et usagers de la Maison Loire autonomie. À ces appels s'additionnent de nombreux rappels aux personnes ayant manifesté un réel besoin de briser leur solitude avec les bénévoles d'Aider nos anciens.

## 15 minutes pour briser la solitude

Parfois très brefs, les appels ont le plus souvent duré 15 minutes en moyenne car comme l'explique le lieutenant de sapeurs-pompiers Frédéric Pascal du SDIS de Saint-Etienne : « À chaque fois que l'on réussit à amener la discussion, la conversation était très enrichissante. Il y avait même une part d'émotion lorsque l'on réussit à créer ce contact, cet échange avec un inconnu. »

## Le Département autorise 1 à 2 heures d'appels sur le temps de travail

Les retours d'expérience de la première mise en œuvre du dispositif ont mis en lumière la nécessité pour le Département d'autoriser ses agents volontaires à consacrer une à deux heures de leur journée de travail afin de passer leurs appels quotidiens. Chaque agent est préalablement autorisé par son supérieur hiérarchique à participer au dispositif sur son temps de travail.

# Identifier et résoudre des cas inquiétants

La lutte contre l'isolement n'est pas seulement la lutte contre la solitude. En raison de sa fragilité, le public de bénéficiaires des aides à l'autonomie de la Loire fait également face à des difficultés signalées aux services compétents du Département par les volontaires du dispositif Aider nos anciens.

## Une fiche renseignée pour chaque appel

A la fin de chaque appel, les volontaires remplissent une fiche d'information renseignant la date, l'heure et la durée de l'appel ainsi que le ressenti de la personne contactée et si elle désire être rappelée par le dispositif. Cette fiche mentionne également tout besoin signalé par la personne appelée et la nécessité ou non de la mettre en contact avec des associations ou des professionnels de l'autonomie. La fiche se termine par un commentaire du volontaire faisant part de toutes observations qu'il juge utiles. Ces fiches sont ensuite centralisées à la MLA, coordinatrice du projet.

## 200 cas inquiétants identifiés et traités entre avril et juin

La première mise en place du dispositif a fait ses preuves permettant aux bénévoles d'Aider nos anciens de relever plus de 200 situations d'isolement nécessitant une orientation vers des structures associatives ou des démarches administratives afin d'adapter des aides sociales. Les volontaires ont également pu identifier des personnes âgées en grave manque de lien social et faisant dès lors l'objet d'une attention renforcée et plus régulière pendant le confinement.



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

# **La politique senior** du Département

# Le Département, financeur et planificateur du bien-vieillir des ligériens

Lancée vendredi 2 octobre, **la semaine bleue**, la semaine nationale des personnes retraitées et âgées, **sera amputée de son programme festif cette année** afin de respecter les règles sanitaires et en raison de la fragilité de son public. L'abandon des réjouissances ne signifie pas pour autant de renoncer à informer et sensibiliser les administrés sur les politiques publiques en faveur des personnes âgées.

**Le Département de la Loire consacre 1/8 de son budget au versement d'allocations et au financement de projets en faveur de l'autonomie des personnes âgées.** Mais le Département n'est pas qu'un simple payeur ! C'est un acteur central des politiques publiques de prévention des risques liés au grand âge et à ce titre **le Département emploie 173 agents au sein de la MLA, la Maison Loire autonomie**, le guichet unique des personnes âgées et handicapées de la Loire.

Les agents du Département ont pour principales missions de **conseiller et informer les personnes âgées dans leurs démarches administratives** pour faire valoir leurs droits. Ils accompagnent les familles dans le **choix du maintien à domicile ou de l'entrée en établissement spécialisé**.

**L'accompagnement** des personnes âgées comprend également celle **des aidants, familiaux ou professionnels**. Le Département forme, professionnalise et soutient les aidants via son programme de **modernisation de l'aide à domicile** et finance **l'Assistance sociale au service ménager**.

Enfin les missions du Département comprennent également **l'information aux usagers**, découvrez dans ce dossier de presse un récapitulatif sommaire des politiques seniors du Département de la Loire et ses actions de communication à l'intention des Ligériens.

# La Maison Loire autonomie garante de l'accès aux droits des seniors

La Maison Loire autonomie simplifie les démarches administratives des personnes âgées, ou handicapées, pour aider à leur maintien à domicile ou leur entrée en établissement.

## Un guichet unique pour toutes les démarches

La Maison Loire autonomie centralise toutes les démarches administratives des personnes âgées et collabore étroitement avec les caisses de retraite. Un formulaire unique permet d'identifier toutes les aides auxquelles un demandeur peut avoir droit (APA, aide sociale aux services ménagers). Dans les locaux de la MLA, les conseillers accueil autonomie reçoivent également les personnes âgées afin de les orienter vers un réseau de professionnels et de partenaires institutionnels fournissant tous les services susceptibles d'être utiles aux personnes en perte d'autonomie.

## Des visites à domicile

Depuis 2018, une cinquantaine d'agents de la Maison Loire autonomie ont été équipés d'ordinateurs portables, convertibles en tablettes numériques. Grâce à une connexion 4G, ils ont ainsi accès à un portail de partage de données avec les caisses de retraite, et peuvent saisir en direct depuis le domicile de la personne rencontrée, les éléments nécessaires au dossier. Les visites à domicile sont essentielles afin d'atteindre un public susceptible de ne pas entreprendre lui-même les démarches nécessaires pour faire valoir ses droits mais également afin de mieux apprécier la situation des individus en constatant sur place leurs conditions de vie. Ces visites à domicile sont également indispensables dans les cas de dépendance qui nécessitent des aménagements domotiques financés par le Département.

# Accompagner les seniors c'est aussi soigner leurs aidants !

La Maison Loire autonomie et le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) œuvrent à faciliter la vie des aidants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

## Informations et conseils

Les agents de la MLA identifient les aidants familiaux lors du calcul de l'allocation personnalisée d'autonomie et prennent en compte leur disponibilité dans leur plan d'aide. Ils les orientent également vers des associations de soutien ou des plateformes de répit et d'échange pour les aidants.

## Une carte d'urgence des aidants

Élaborée par la commission spécialisée "Aide aux aidants" du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), elle est destinée à toute personne qui accompagne un proche dans le quotidien. En cas d'indisponibilité de l'aidant, notamment en situation d'urgence (accident, maladie, hospitalisation, etc.), cette carte personnalisée désigne des personnes de confiance pour prendre le relais : aidant proche (famille, voisin) ou professionnel (infirmier, aide à domicile).

## Financement de services

Le Département finance **l'aide sociale aux services ménagers** qui apporte un soutien matériel aux personnes âgées (travaux domestiques et ménagers, préparation des repas etc...)



8 personnes âgées sur 10 reçoivent l'assistance bénévole d'un aidant familial et 5 sur 10 bénéficient des services d'un aidant professionnel.



# Autonomie, solidarité : les chiffres de la politique senior du Département



**90%** des seniors souhaitent vieillir à leur domicile



Les agents de la MLA réalisent **12 500** visites annuelles à domicile de personnes âgées afin d'évaluer leurs besoins



**112M €** sont consacrés à l'autonomie des personnes âgées. Le versement de l'Allocation pour l'autonomie (APA) s'élève à **65,4M €** en faveur de personnes hébergées en résidence spécialisée et **44,8M €** en faveur de personnes résidant à leur domicile



En 2020, **100** actions de prévention contre la perte d'autonomie, portées par 55 acteurs associatifs et professionnels, ont été soutenues par le Département et la Conférence des financeurs de la prévention.



Soit **24 042** bénéficiaires de l'APA dont **13 547** bénéficiaires à domicile

# Loire

## LE DÉPARTEMENT

**Jean-Pierre Chapuis**

Attaché de presse

06 23 08 40 51

[jean-pierre.chapuis@loire.fr](mailto:jean-pierre.chapuis@loire.fr)

Crédits photo/Iconographie :  
Département de la Loire  
Smashicon (Flaticon.com)